

Plan de protection COVID-19 pour l'offre de cours d'ICOM Suisse

→ **Veillez-vous abstenir de participer au cours si vous ne vous sentez pas en bonne santé.**

→ **Veillez suivre les recommandations de l'OFSP en matière de distance et d'hygiène dès votre arrivée sur le lieu du cours.**

Les principales mesures de protection pour les cours proposés par l'ICOM Suisse sont énumérées ci-dessous.

1. Les mesures pour respecter les règles de distance :

- Dans les salles de cours et de groupes ainsi que dans les salles de pause et de loisirs, les zones de circulation, les sièges sont disposés de manière à ce que les participants puissent maintenir une distance de 1,5 mètre entre eux et les instructeurs, dans la mesure du possible.
- Les pauses seront échelonnées en fonction des besoins, afin que les règles de distance puissent également être respectées dans les salles de pause et de loisirs et dans les toilettes.
- La conception du cours (en particulier le choix des méthodes) est adaptée de manière à ce que les règles de distance puissent être respectées.
- Dans les établissements de restauration, c'est le plan de protection de la gastronomie de Gastro-Suisse qui s'applique.
- Les règles de distance sont également respectées lors des visites guidées et des excursions.
- Les activités présentant des risques de transmission plus élevés sont généralement évitées.

2. Les mesures visant à respecter les règles d'hygiène :

- Des désinfectants ou des installations pour le lavage des mains sont prévus à l'entrée, dans les salles de loisirs et de repos ainsi que dans les salles de cours.
- Tous les locaux sont régulièrement et largement aérés.
- Les surfaces et le matériel de cours réutilisable sont nettoyés régulièrement et désinfectés dans la mesure du possible.
- Dans la mesure du possible, des serviettes jetables, des gobelets jetables, etc. sont utilisés.

3. La collecte des coordonnées de contact :

- Les activités qui nécessitent la collecte de données de contact (en raison de la distance minimale maintenue sans mesures de protection et pendant plus de 15 minutes) sont généralement évitées.
- Toutefois, les données de contact continueront à être enregistrées pour des raisons administratives lors de l'inscription au cours. Si une infection est suspectée, les données de contact peuvent être utilisées pour le traçage des contacts et transmises aux autorités cantonales.

4. Les informations importantes sur les conditions de participation :

- Nous tenons à souligner que les personnes qui présentent des symptômes individuels de COVID-19 ou qui ont été en contact avec des personnes affectées ne peuvent pas participer aux cours.
Les symptômes courants selon l'OFSP (au 24.04.2020) sont la toux (généralement sèche), le mal de gorge, l'essoufflement, la fièvre, la sensation de fièvre, les douleurs musculaires, la perte soudaine de l'odorat et/ou du goût. Symptômes moins fréquents : les maux de tête, les symptômes gastro-intestinaux, la conjonctivite, la rhinite. Les symptômes sont de gravité variable et peuvent être légers. Des complications telles que la pneumonie sont également possibles.
- Si vous avez été affecté par le coronavirus, vous ne pouvez participer aux cours que deux semaines après votre rétablissement.

Ce concept est basé sur les recommandations et le concept de protection général de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) du 22 juin 2020 et est susceptible d'être modifié en cas de nouvelles décisions du Conseil fédéral et des autorités cantonales.

Zurich, le 2 juillet 2020.